



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA
VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 24 AOÛT 2010, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU
1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.**

Étaient présents :

Monsieur Jacques Durand, président et maire de Saint-Jean-Baptiste
Madame Danielle Meunier, première vice-présidente et conseillère de McMasterville
Monsieur Alain Paradis, deuxième vice-président et maire de Sainte-Madeleine
Monsieur Guy Boulé, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Bernard Gagnon, maire de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Yanik Maheu, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Richard Ruest, conseiller d'Otterburn Park

Étaient absents :

Monsieur Jean-Yves Labadie, conseiller de Beloeil

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.
Monsieur Pierre Wilson, conseiller 3^e substitut de McMasterville

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2010
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Soumission pour l'achat d'une camionnette ½ tonne
7. Compte-rendu de la rencontre du 9 juin du comité technique de la RIEVR
8. Dossier de l'aqueduc du chemin de la Montagne
9. Consommation d'eau pour le mois de juillet 2010
10. Date de la prochaine séance du conseil
11. Divers
12. Interventions de l'assistance
13. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régle Intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le président, ayant constaté à 20 heures 03 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

10-08-053

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE l'ordre de jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

10-08-054

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2010

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Meunier
APPUYÉ PAR Monsieur Alain Paradis

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2010 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 10-055 14-06-10 Lettre de ME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte des procès-verbaux des séances du 20 avril et du 11 mai 2010 de la R.I.E.V.R..
- 10-056 25-06-10 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, demandant une explication à la problématique du goût de l'eau.
- 10-057 28-06-10 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des Services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2010-223 concernant la déficience sur le pavage du chemin de la Montagne.
- 10-058 01-07-10 Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS LEMAY, ingénieur et chef d'équipe, DESSAU, nous faisant une offre de service pour un devis de réparation de fissure dans le chemin de la Montagne.
- 10-059 01-07-10 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN RIOUX, ingénieur et vice-président, BPR, nous présentant une proposition de services professionnels pour une assistance technique dans le dossier « ozonation ».
- 10-060 23-07-10 Courriel de ME PATRICE BONNEAU, avocat, BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L., nous transmettant un avis de dénonciation pour obtenir des précisions signifié par ITT.
- 10-061 09-08-10 Lettre de ME ÉVELYNE GÉNÉREUX, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant copie de la résolution numéro 210-335 autorisant la nomination d'Alain Gilbert, directeur des Services techniques et de l'urbanisme, comme représentant à siéger sur le comité technique de la R.I.E.V.R. et autorisant la nomination de Lyne Savaria, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme substitut sur ce même comité, en cas de nécessité.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

10-062 13-08-10 Lettre de MADAME MARYSE BOUCHER, secrétaire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la copie de la résolution numéro 210-08-282 nommant Monsieur Daniel Desnoyers directeur du Service des travaux publics à titre temporaire rétroactivement au 26 juillet 2010.

10-08-055 POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 10-05, du chèque numéro 15016 au chèque numéro 15100 et du bordereau numéro EDI086 au bordereau numéro EDI138, pour un montant total de 795 729,47 \$, soit, et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

10-08-056 POINT 6. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE ½ TONNE

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de quatre (4) entreprises de la région;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission conforme au document d'appel d'offres, lesquelles soumissions ont été ouvertes le 12 août 2010 à 11 h dont les résultats sont les suivants :

Fortier Auto Montréal Itée :	32 721,33 \$
Olivier Ford inc. :	32 137,77 \$
P.E. Boisvert Auto Itée :	32 019,25 \$

ATTENDU QUE cet achat est prévu au budget d'exploitation 2010 et un montant de 45 000 \$ a été prévu à cette fin;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Alain Paradis

ET RÉSOLU

QUE le contrat numéro 2010-07 pour l'achat d'une camionnette ½ tonne soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit P.E. Boisvert Auto Itée, d'une somme de 32 019,25 \$ taxes incluses;

QUE le président et le secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif au contrat.

ADOPTÉ

10-08-057 POINT 7. COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 9 JUIN 2010 DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RIEVR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Paradis
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE ce conseil accuse réception du compte-rendu de la réunion du 9 juin 2010 du comité technique de la RIEVR.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

10-08-058

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 8. DOSSIER DE L'AQUEDUC DU CHEMIN DE LA MONTAGNE

ATTENDU la résolution numéro 2010-223 reçue de la ville de Mont-Saint-Hilaire qui refuse la proposition de la RIEVR (résolution numéro 10-06-05);

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire exige que des correctifs soient effectués pour la réparation du joint central ainsi que pour le scellement de fissures;

ATTENDU QUE, si la Régie ne procède pas à la demande de Mont-Saint-Hilaire, cette dernière indique qu'elle fera une demande auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de désigner un conciliateur au dossier;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu entre la ville de Mont-Saint-Hilaire et la Régie le 19 août 2010;

ATTENDU QUE les coûts de la proposition de Mont-Saint-Hilaire, présentée le 19 août, s'élevaient à 118 829 \$ avant taxes (incluant une remise à l'entrepreneur de 31 329 \$) dans le cas d'une entente avec l'entrepreneur;

ATTENDU QUE dans ce dernier cas, un montant additionnel de 31 145 \$, incluant la taxe nette, est à déboursier par la Régie et un montant additionnel de 29 448 \$ est requis pour la partie de Mont-Saint-Hilaire, en sus des retenues disponibles au projet;

ATTENDU QU'au terme de la rencontre du 19 août 2010, la ville de Mont-Saint-Hilaire a exprimé le désir de discuter du dossier en comité plénier le 23 août dernier et de transmettre le résultat de cette consultation le mardi 24 août;

ATTENDU QUE les coûts de la proposition de Mont-Saint-Hilaire, dans le cas de litige avec l'entrepreneur, sont supérieurs (165 377 \$ taxes en sus) à la proposition précédente avec des montants additionnels respectifs de 56 710 \$ et de 53 620 \$ pour la Régie et pour la ville de Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QU'à la suite d'un entretien téléphonique avec monsieur Patrick Savard, directeur général de la ville de Mont-Saint-Hilaire, le 24 août, ce dernier a mentionné que la portion additionnelle maximale que la ville de Mont-Saint-Hilaire est disposée à engager en règlement du dossier serait de 23 305 \$ et non de 29 448 \$ comme proposée par la Régie le 19 août dernier;

ATTENDU QUE le montant maximal que la ville de Mont-Saint-Hilaire est disposée à déboursier pour les travaux correctifs est de 23 305 \$;

ATTENDU l'estimation des coûts révisés du 24 août 2010 amenant les coûts additionnels nécessaires respectivement à 28 095,85 \$ et à 26 565,33 \$, incluant la taxe nette, pour la Régie et la ville de Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU la somme additionnelle requise de 3 260,06 \$ pour combler le montant requis pour la partie de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU la résolution numéro 2010-06-051 de la Régie, laquelle était disposée à régler le dossier avec la ville de Mont-Saint-Hilaire et proposait un montant global de 33 072,58 \$ à la ville de Mont-Saint-Hilaire pour effectuer des travaux correctifs;

ATTENDU QUE les sommes globales requises par la Régie, de 28 095,85 \$, et le manque à combler de Mont-Saint-Hilaire, fixé à 3 260,06 \$, sont inférieurs au total initial proposé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Boulé
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU

QUE la Régie prenne entente avec l'entrepreneur pour la reprise des travaux, comme demandé par Mont-Saint-Hilaire, ainsi que pour le règlement du dossier;

QUE la Régie remette à l'entrepreneur une somme de 31 329 \$ plus les taxes en échange d'une quittance sur le montant de 31 329 \$ demeurant en retenue permanente;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie Intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

QUE le secrétaire-trésorier et le président de la Régie soient autorisés à déboursier les sommes additionnelles requises de 28 095,85 \$ ainsi que le montant nécessaire pour combler l'écart dû à la baisse de la contribution de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit 3 260,06 \$;

QUE tout écart de coûts, s'il y a lieu, à la baisse ou à la hausse sur les éléments estimés (scellement de fissure [20 000 \$] et contrôle de la qualité [2 000 \$]) soit pris en charge par la Régie;

QUE le secrétaire-trésorier est autorisé à facturer à la ville de Mont-Saint-Hilaire le montant proposé par Mont-Saint-Hilaire pour régler le dossier soit 23 305 \$ (taxe nette incluse), comme entendu lors d'un entretien téléphonique avec monsieur Patrick Savard le 24 août 2010;

QUE le secrétaire-trésorier et le président soient autorisés à signer tout acte ou document relatif au règlement du dossier.

ADOPTÉ

POINT 9. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS JUILLET 2010

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité et des relevés de compteur pour les mois de juin et de juillet 2010 sont joints au présent point.

POINT 10. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

Le directeur général mentionne que la prochaine rencontre est le 14 septembre prochain à 19 heures.

POINT 11. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 12. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Dieumegarde, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, s'enquiert du dossier de l'ozonation.

Monsieur Guy Raymond, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, s'enquiert du dossier de l'ozonation.

10-08-059

POINT 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu
APPUYÉ PAR Madame Danielle Meunier

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 24 minutes.

Jacques Drouin, Ing.
secrétaire-trésorier

Jacques Durand
président



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

